## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

Identificateur de produit PhillyBond TA-30 Resin-Side A

Autres moyens d'identification

SKU# DM005R

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Road

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne à contacter Service à la clientèle

 Numéro de téléphone
 215-855-8450

 Numéro de fax
 215-855-4688

Numéro d'urgence 800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

## 2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale Catégorie 4

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Sensibilisation cutanée Catégorie 1
Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 2

**Dangers environnementaux** Dangereux pour le milieu aquatique, danger

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

## Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

**Prévention** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver

soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de

protection.

Intervention Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN

CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Stockage Non disponible.

Nom de la matière : PhillyBond TA-30 Resin-Side A SDS CANADA

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires 39.17 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 43.73 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 45.33 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 45.33 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

## Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Calcaire	Carbonate de calcium	1317-65-3	30 - 60
Propane, 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl] -, polymères		25085-99-8	40 - < 50
Phtalate de dibutyle	PHTALATE DE DI-N-BUTYLE	84-74-2	5 - 10
AMINES QUATERNAIRES	Silice amorphe, fumée, cristauxfree	112945-52-5	3 - 7
DIOXYDE DE TITANE	DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	1 - 5
Xylène	XYLENE	1330-20-7	< 0.2
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		0.1 - 1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du

contenu de l'estomac dans les poumons. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas

rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud.

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une

Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. produit dangereux

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Équipement/directives de lutte** Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. **contre les incendies** 

Méthodes particulières
d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

DM005R Version n°: 09 Date de révision: 07-Février-2024 Date d'émission : 03-Décembre-2015

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

20 ppm

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Xylène (CAS 1330-20-7)

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	2.5 mg/m3	Particules fines respirables.
		0.2 mg/m3	Nanoparticules respirables.
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	TWA	5 mg/m3	

TWA

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la Composants	Type	Valeur	Forme
AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total
Calcaire (CAS 1317-65-3)	TWA	10 mg/m3	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	TWA	5 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	

Nom de la matière : PhillyBond TA-30 Resin-Side A SDS CANADA

DM005R Version n°: 09 Date de révision: 07-Février-2024 Date d'émission : 03-Décembre-2015

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	Forme
AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Calcaire (CAS 1317-65-3)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
DIOXYDE DE TITANE CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	TWA	5 mg/m3	
Kylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Canada. SEP de Manitoba (Règlen Composants	nent 217/2006, Loi sur la sécu Type	urité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	2.5 mg/m3	Particules fines respirables.
,		0.2 mg/m3	Nanoparticules respirables.
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	TWA	5 mg/m3	·
Xylène (CAS 1330-20-7)	TWA	20 ppm	
Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du No		/LS) basées sur la publication	des VLS et IEB de l'ACGI
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants	ouveau-Brunswick 91-191) Type	Valeur	des VLS et IEB de l'ACGI
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants DIOXYDE DE TITANE	uveau-Brunswick 91-191)	•	des VLS et IEB de l'ACGI
de 1991 et 1997 (Règlement du No	ouveau-Brunswick 91-191) Type	Valeur	des VLS et IEB de l'ACGI
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Type TWA	Valeur 10 mg/m3	des VLS et IEB de l'ACGI
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Type TWA	<b>Valeur</b> 10 mg/m3 5 mg/m3	des VLS et IEB de l'ACGI
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2) Kylène (CAS 1330-20-7)	Type TWA STEL TWA	Valeur 10 mg/m3 5 mg/m3 150 ppm 100 ppm	
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Phtalate de dibutyle	Type TWA STEL TWA	Valeur 10 mg/m3 5 mg/m3 150 ppm 100 ppm	
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants  DIOXYDE DE TITANE	Type TWA TWA STEL TWA TWA TOTAL TOTA	Valeur 10 mg/m3 5 mg/m3 150 ppm 100 ppm	
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle	Type TWA TWA STEL TWA TWA TTYPE TWA TWA TTYPE TWA TWA TWA TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL TYPE	Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm  100 ppm  ents biologiques ou chimiques Valeur	
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Type TWA TWA STEL TWA TWA  TWA  TWA  TWA  TWA  TWA  TWA	Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm  100 ppm  ents biologiques ou chimiques Valeur  10 mg/m3	
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2) Xylène (CAS 1330-20-7)	Type TWA TWA STEL TWA ntrôle de l'exposition aux age Type TWA TWA	Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm  100 ppm  ents biologiques ou chimiques Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3	
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Type TWA TWA STEL TWA ntrôle de l'exposition aux age Type TWA TWA STEL TWA TWA TWA TWA TWA TWA STEL TWA	Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm  Ints biologiques ou chimiques Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm	), ainsi modifiées
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour le Québec (Mi Composants	Type  TWA  TWA  STEL  TWA  ntrôle de l'exposition aux age  Type  TWA  TWA  STEL  TWA  TWA  TWA  TWA  TWA  STEL  TWA  STEL  TWA	Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm  ents biologiques ou chimiques Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm 100 ppm	), ainsi modifiées avail), ainsi modifiées
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour le Québec (Mi	Type TWA TWA STEL TWA ntrôle de l'exposition aux age Type TWA STEL TWA TWA TWA TWA TWA TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA	Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm  ents biologiques ou chimiques Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm 100 ppm	), ainsi modifiées avail), ainsi modifiées Forme
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour le Québec (Mi Composants  AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)  Calcaire (CAS 1317-65-3)  DIOXYDE DE TITANE	Type  TWA  TWA  STEL  TWA  ntrôle de l'exposition aux age  Type  TWA  STEL  TWA  TWA  STEL  TWA  TWA  STEL  TWA  TWA  STEL  TWA  TWA  STEL  TWA  TWA  TWA  TWA  TWA  TWA  TWA  TW	Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm  Ints biologiques ou chimiques Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm 100 ppm 100 ppm 100 mg/m3	avail), ainsi modifiées Forme Poussières totales.
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)  Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)  Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour le Québec (Mi Composants  Canada. LEMT pour le Québec (Mi Composants	Type TWA TWA STEL TWA  TWA  Atrôle de l'exposition aux age Type TWA  TWA  STEL TWA  TWA  TWA  TWA  STEL TWA  TWA  STEL TWA  TWA  STEL TWA  TWA  TWA  TWA  TWA  THA  TYPE TYPE  TWA  TOTAL  TOTAL  TOTAL  TOTAL  TOTAL  TOTAL  TWA  TWA  TWA  TWA  TWA	Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm  Ints biologiques ou chimiques Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm 100 ppm 100 ppm 100 mg/m3  15 mg/m3 15 mg/m3	avail), ainsi modifiées Forme Poussières totales. Poussières totales.
de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2) Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants  DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2) Xylène (CAS 1330-20-7)  Canada. LEMT pour le Québec (Mi Composants  AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5) Calcaire (CAS 1317-65-3) DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Phtalate de dibutyle	Type TWA TWA STEL TWA ntrôle de l'exposition aux age Type TWA STEL TWA TWA TWA TWA STEL TWA TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA TWA STEL TWA TWA TWA TWA TWA TYPE TWA TWA TWA TWA TWA	Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm  ents biologiques ou chimiques Valeur  10 mg/m3  5 mg/m3  150 ppm 100 ppm 100 ppm 100 ppm 100 mg/m3  10 mg/m3  10 mg/m3  10 mg/m3	avail), ainsi modifiées Forme Poussières totales. Poussières totales.

Nom de la matière : PhillyBond TA-30 Resin-Side A

SDS CANADA

TWA

434 mg/m3 100 ppm

# Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
Calcaire (CAS 1317-65-3)	15 minutes	20 mg/m3	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	15 minutes	20 mg/m3	
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	15 minutes	10 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	15 minutes	150 ppm	
	8 heures	100 ppm	

#### Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriq ues	Créatinine dans l'urine	*

<sup>\* -</sup> Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Les limites d'exposition professionnelle ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du

produit.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire Dangers thermiques En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Pâte.

État physique Non disponible.

Forme Pâte.
Couleur Blanc
Odeur Légèrement.
Seuil olfactif Non disponible.
pH Non disponible.

Nom de la matière : PhillyBond TA-30 Resin-Side A

DM005R Version n°: 09 Date de révision: 07-Février-2024 Date d'émission : 03-Décembre-2015

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine

>260 °C (>500 °F)

domaine d'ébullition

**Point d'éclair** >176.7 °C (>350.0 °F)

Taux d'évaporation <1 AcBu

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

Non disponible.

inférieure (%)

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 0.03 mm Hg

Densité de vapeur >1

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

**Température** 402 °C (755.6 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

**Autres informations** 

Densité 12.89 lb/gal Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Pourcentage de matières

volatiles

0

**Densité** 1.55 **COV** 0 g/l

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Nitrates.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

Nom de la matière : PhillyBond TA-30 Resin-Side A SDS CANADA SDS CANADA

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoguer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

<u>Aiguë</u>

toxicologiques

**Orale** 

**DL50** Rat > 22500 mg/kg

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 >= 10000 mg/kg Hamster

**Orale** 

Rat **DL50** > 10000 mg/kg

Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)

<u>Aiguë</u>

Cutané

**DL50** Lapin 4200 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat 15.68 mg/l, 4 heures

**Orale** 

**DL50** Rat 6300 mg/kg

Xylène (CAS 1330-20-7)

<u>Aiguë</u> Cutané

**DL50** Lapin > 43 g/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5) Irritant Calcaire (CAS 1317-65-3) Irritant DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Peut provoguer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour Xylène (CAS 1330-20-7)

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Nom de la matière : PhillyBond TA-30 Resin-Side A SDS CANADA

## Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

Pas un danger par aspiration. Danger par aspiration

## 12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

4.5 Phtalate de dibutyle 3.12 - 3.2Xvlène

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

## **TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

UN3082 **UN** number

**UN proper shipping name** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Epoxy Resin:--reaction Product Of

Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin))

Transport hazard class(es)

9 Class Subsidiary hazard Packing group Ш **Environmental hazards** No. **ERG Code** 91

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions. Cargo aircraft only

Nom de la matière : PhillyBond TA-30 Resin-Side A SDS CANADA

Allowed with restrictions.

#### **IMDG**

UN3082 **UN number** 

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin:--reaction **UN** proper shipping name

Product Of Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin)), MARINE POLLUTANT

Transport hazard class(es)

9 **Class Subsidiary hazard** Ш Packing group

**Environmental hazards** 

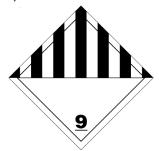
Yes Marine pollutant F-A, S-F

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG



#### Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par l'IMDG.

Sans objet. Non déterminé(e).

#### 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Xylène (CAS 1330-20-7)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Nom de la matière : PhillyBond TA-30 Resin-Side A SDS CANADA 9 / 10

## Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

## **Inventaires Internationaux** Pays ou région

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

Date de publication 03-Décembre-2015 Date de la révision 07-Février-2024

Version n°

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes Avis de non-responsabilité

informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified

in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la

révision

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu

entièrement.

Nom de la matière : PhillyBond TA-30 Resin-Side A SDS CANADA DM005R Version n°: 09 Date de révision: 07-Février-2024 Date d'émission : 03-Décembre-2015